

SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance ordinaire

du 29 juin 2015 - 20 heures 00

Le vingt-neuf juin deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Étaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Lambert BONDON, Mr François DENIZOT, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean RATEAU, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean Claude DETABLE, Me Marie-José TISSIER, Me Nathalie BONNARD.

Était absent excusé : Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Jean-Marie DUMEZ qui a donné procuration à Mr Jean-Claude DETABLE.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MAI 2015

Le compte rendu du 26 mai 2015 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

> REPARTITION DU FPIC 2015 (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES) - délibération 2015/025

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la répartition du FPIC au titre de l'année 2015, selon la procédure dite de dérogation libre suivante :

- Les communes conservent le montant qui leur a été attribué en 2014,
- La Communauté de Communes en Donziais bénéficie de la montée en puissance du fonds en étant destinataire d'un montant de 48 109 € (contre 31 000 € avec la répartition de droit commun), différence entre le montant total attribué à l'EPCI en 2015 (101 371€) et la part communale 2015 (53 262€)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'accepter la répartition dérogatoire n°2 du FPIC soit un montant attendu pour la commune de Ciez au titre de l'année 2015 de 4 735 €.

> MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT - délibération 2015/026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre la motion qui suit :  
Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de CIEZ rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de CIEZ estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de CIEZ à l'unanimité soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

#### > LOTISSEMENT « LA COULERETTE »

Pas de nouvel élément à apporter.

#### > INTERNET : DEVIS ETUDE POUR PROJET DE MONTEE EN DEBIT - délibération 2015/027

Mr F. DENIZOT indique au conseil municipal que 2 rendez-vous se sont tenus le jeudi 25 juin avec Mr ALONZO de la société AM TELECOM CONSEIL (société de conseil auprès des Collectivités Locales) concernant le projet de montée en débit que souhaite réaliser la commune par la mise en œuvre de l'offre PRM, point de raccordements mutualisés d'ORANGE.

Un premier rendez-vous a eu lieu en présence Mr Thierry FLANDIN qui est lui aussi intéressé en tant que Président de la Communauté de Communes.

Un second avec des membres du Conseil Municipal. Celui-ci s'est terminé par une visite de terrain. Dans un premier temps un courrier va être adressé à ORANGE pour demander les données des infrastructures.

L'étude proposée par la société AM TELECOM CONSEIL pour le projet de montée en débit contient les prestations suivantes :

- étude du réseau de télécommunications à partir des données sur les infrastructures du réseau fournies par ORANGE au titre de la loi LME
- coordination avec la commune
- élaboration et chiffrage du projet de création d'un NRA Montée en débit
- élaboration du rapport

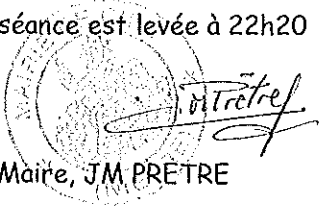
Le délai d'étude est de l'ordre de 2 à 4 semaines à partir du moment où les données sur les infrastructures d'ORANGE sont disponibles.

Le montant proposé de l'étude est de 2 000€ HT.

> AFFAIRES DIVERSES

- poursuite de travaux d'enrobé sur la commune
- accessibilité école et café : devis à demander pour réalisation d'un projet en bois
- WC handicapés : devis à demander à un maçon et un plombier
- Me F. BLANCHARD est prolongée jusqu'au 30 août
- lavabo/douche agents techniques à prévoir
- 1<sup>er</sup> juillet à 18h00 : manifestation des maires devant la Préfecture à Nevers
- 14 juillet : répartition des fonctions de chacun
- demande de devis pour l'achat d'un parquet
- lettre de remerciements du Club de Pétanque pour l'attribution de la subvention
- portails ancien Presbytère : devis en cours
- achat d'une pompe 2 temps pour le puit de Jussy
- CCAS - action de ramassage des métaux : 390€ collectés
- transports scolaires : équipement en éthylomètre en cours
- Communauté de communes : instauration de la taxe de séjour
- commande de 2 panneaux pour le hameau « Les Blanchards »

La séance est levée à 22h20



Le Maire, JM PRETRE